



CONTROLE ANTE ET POST MORTEM - CAPM

L'arrêté du 30 décembre 2011, relatif à la **participation du personnel de l'abattoir au contrôle de la production de viande de volailles et de lagomorphes** a été modifié par l'arrêté du 21 avril 2016.

Qui est concerné par cette formation ?

Ce nouvel arrêté prévoit des **actions de formations différentes selon le public** :

- Personnel en charge de la vérification des fiches ICA (Informations sur la chaîne alimentaire)
- Personnel au poste de retrait en ante et post mortem

Mais également en cas de :

- Formation initiale
- Formation de renouvellement (formation à renouveler tous les 5 ans)

3 modules de formations sont prévus dans le texte

MODULE	CONTENU DE LA FORMATION	Public	Durée
A	COMMUN THEORIQUE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Environnement réglementaire ➤ Les risques sanitaires en abattoir ➤ Positionnement des opérateurs 	Tout public	2H00
B	SPÉCIFIQUE DU CONTRÔLE DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des différents modèles ➤ Les critères d'alerte et conduite à tenir ➤ Enregistrement du contrôle ➤ Evaluation du personnel contrôlant l'ICA par le service officiel ➤ Examen pratique de contrôle de fiches ICA 	Personnel en charge de la vérification des fiches ICA	1H30
C	SPÉCIFIQUE DU CONTRÔLE À RÉCEPTION DES ANIMAUX VIVANTS ET DU CONTRÔLE POST MORTEM DES CARCASSES ET ABATS ET AU TRI DES SOUS-PRODUITS <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contrôle à réception des animaux vivants ➤ Les contrôles post mortem ➤ Le tri des sous produits ➤ Enregistrement et traçabilité des retraits ➤ Partie pratique sur site : mise en situation des opérateurs au poste de retrait 	Opérateur occupant un poste de retrait en <i>ante mortem</i> et/ou en <i>post mortem</i> <i>4H de théorie / 3H de pratique</i>	7H00

Quelle est la durée et le coût de la formation ?

				Durée	TARIFS	
	A	B	C		Intra	Inter
FORMATION INITIALE SUR L'ENSEMBLE DES MODULES (EX. RESP. QUALITE)	●	●	●	10H30	1700€ HT	375€ HT par pers.
FORMATION INITIALE CONTRÔLES DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE	●	●		3H30	600€ HT	125€ HT par pers.
FORMATION INITIALE CONTRÔLES ANTE ET POST MORTEM ET TRI DES SOUS PRODUITS	●		●	9H00	1500€ HT	320€ HT par pers.
FORMATION DE RENOUVELLEMENT CONTRÔLES DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE		●		1H30	150€ HT	55€ HT par pers.
FORMATION DE RENOUVELLEMENT CONTRÔLES ANTE ET POST MORTEM ET TRI DES SOUS PRODUITS			●	7H00	1200€ HT	250€ HT par pers.

10 participants maximum par session - Frais de déplacement des stagiaires et du formateur en sus

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Armelle BONNEAU - 02 51 91 29 13 - a.bonneau@groupecristal.fr

RC SERVICES - 23 rue Olivier de Serres - BP539
85505 LES HERBIERS cedex

Formations et expertises sur tout le territoire français

En application de la Note de Service DGAL/SDSSA/N2014-454 du 13/06/2014, RC SERVICES est habilitée par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la formation du personnel des abattoirs de volailles au contrôle ante et post mortem, au retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et au tri des sous-produits (N° agrément: 52 85 01240 85).



Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur
www.rcservices-cristal.fr

